



VILLE DE BAR SUR SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bar sur Seine légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel HURILLON, Maire.

Étaient présents M. HURILLON, Maire; Mme FAUCONNET, M. MUSELET, Mme BARON, M. BARONI, Maires-Adjoints; M. GUERRAPIN, Mme QUINOT, M. PRIVÉ, M. FIEVEZ, Mme HEILIGENSTEIN, M. SEURAT, Mme DEHARBE, M. FOIZEL, Mme PHILIPPE, M. BRAHIM, Mme DHULST, M. FAUCONNET, M. HACQUART, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés représentés: Mme GROS représentée par Mme BARON, Mme BESSON représentée par M. FAUCONNET

Absents excusés: Mme LEERMAN, Mme BERNOT, M. SEGHECCHIO.

Madame Sidonie PHILIPPE est désignée secrétaire de séance.

Vu les dépenses générées par le fonctionnement de l'école de musique et de danse du Barséquanaise intégralement supportées par la ville de Bar sur Seine.

CONSIDÉRANT qu'environ 2/3 des enfants fréquentant l'école de musique et de danse sont issus de communes membres de la communauté de communes du Barséquanaise en Champagne (C.C.B.C.),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- DE PORTER pour l'année 2018-2019 les tarifs trimestriels de l'école de musique et de danse du Barséquanaise comme suit :

| | Propositions tarifs 2018-2019 | |
|---|-------------------------------|-----------------------|
| | Elèves de Bar sur Seine | Elèves de l'extérieur |
| Formation musicale ou éveil musical | 40,00 € | 46,00 € |
| Formation musicale + Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie | 73,50 € | 138,00 € |
| Formation musicale + violon, guitare, piano | 100,00 € | 189,00 € |
| Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba et Batterie sans formation musicale | 54,00 € | 102,00 € |
| Piano, violon, guitare sans formation musicale | 82,00 € | 155,00 € |
| Chorale | 40,00 € | 40,00 € |
| DANSE : classique enfants | 72,50 € | 108,00 € |
| DANSE : moderne et adultes | 72,50 € | 108,00 € |

- UN ABATTEMENT pour les familles ne bénéficiant pas de bons CAF,

* une remise de 5 % pour les familles de deux personnes inscrites à l'école de musique

* une remise de 10 % pour les familles de trois personnes inscrites à l'école de musique

* une remise de 5 % pour les élèves pratiquant 2 instruments.

À l'unanimité.

Membres afférents au
Conseil Municipal: 23
Membres en exercice: 23
Membres présents: 18
Membres votants: 20

OBJET:
43 - TARIFS 2018-2019
DEL'ÉCOLE DE MUSIQUE
ET DE DANSE DU
BARSÉQUANAIS

Date de convocation du
conseil :

16 juillet 2018

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

M. Hurillon
Marcel HURILLON

